

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9799

**AUTORISATION DE CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE HALAGE
CONCOURS DE PÊCHE**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route

Vu la demande présentée par M. Eric FEVRIER président de l'association APPA à Armentières, qui va organiser un concours de pêche à Watten

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité et faciliter le bon déroulement du concours

ARRÊTE

Art 1 : L'association APPA est autorisée à circuler sur le chemin de halage rue de l'Ermitage à Watten le dimanche 25 juin 2023 de 06 h 00 à 19 h00, afin d'organiser un concours de pêche pour 20 participants.

Art 2 : La zone du concours devra être balisée par l'organisateur.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'association APPA

Fait à WATTEN, le 21/03/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



 Daniel DESCHODT.